



PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 21/01/2021
Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol

L'an deux mille vingt un, le jeudi vingt-et-un janvier à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le vendredi quinze janvier deux mille vingt un.

Nombre de délégués : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants: 10 dont 0 pouvoir(s)

Présents : 10

Denis CHAPOUL, Daniel COLASSIN, Mélanie DUPUTEL, Valérie BEN SUSSAN, Sandrine CHAUSSAT, Cybille FLEURY, Franck LAUD, Julien MAZIERE, Adeline RAYNAUD, Jade RIBEIREIX

Absents : 1

Cyril RIGAUDIE

Procurations : 0

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

Promesses d'achat avec prise de possession anticipée pour les terrains des poubelles (Point délibérant)

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Dans le cadre de la mise en place des bornes enterrées, la commune doit faire signer des promesses d'achat avec prise de possession anticipée aux propriétaires qui ont acceptés de céder du terrain pour les poubelles enterrées.

Sont concernés Jean Franvel pour la parcelle A811 aux Captus, Eric Granger pour la parcelle B33 à La Renardie, et Michel Laparre pour la parcelle C447 au cimetière.

Les travaux d'installation des bornes auront lieu d'ici fin janvier/début février.

Les acquisitions seront régularisées par acte notarié en suivant.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la signature de ces promesses d'achat, à procéder à l'acquisition des terrains concernés, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Variation des loyers des appartements communaux (Point délibérant)

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Les loyers des logements communaux sont révisés tous les ans au 1er janvier.

Il est proposé pour l'année 2021 les loyers suivants:

- 424,57€ pour le presbytère RDC (au lieu de 421,81€ en 2020)
- 318,95€ pour le presbytère 1er étage (au lieu de 316,87€ en 2020)
- 495,47€ pour le logements école coté gauche (215 route des mérovingiens) (au lieu de 492,24€ en 2020)
- 409,61€ pour le logement école coté droit (245 route des mérovingiens) (au lieu de 406,94€ en 2020)

Le loyer de l'école (300€) n'est pour cette année pas concerné par l'augmentation.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la révision des loyers pour l'année 2021.

Prorogation de la convention d'adhésion au pôle santé (Point délibérant)

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal:

- la délibération du Centre de Gestion en date du 20/11/20 concernant la prorogation de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail,
- l'avenant n°1 relatif à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG24.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant l'avenant 1 relatif à la convention d'adhésion au service médecine préventive du CDG, et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 et tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération sur l'encaissement d'un chèque orange (Point délibérant)

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour permettre l'encaissement d'un chèque de Orange GP Home RBT à Paris d'un montant de 37,36€ daté du 9/12/20 correspondant à un remboursement de factures suite à la résiliation de la ligne fax (0553082845).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable concernant l'encaissement de ce chèque

et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Admission en non valeur des Ordures Ménagères 2017 pour un administré (Point délibérant)

Votes Pour : 10

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Denis Chapoul

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal le courrier de non valeur des ordures ménagères de 2017 d'une ancienne locataire de la commune d'un montant de 24,48€ reçu de la Trésorerie de Périgueux Municipale en date du 21/10/20.

Celle-ci ayant quitté le logement communal sans laisser d'adresse et en raison d'un montant inférieur au seuil poursuite, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acceptation de l'admission en non valeur des ordures ménagères 2017 d'un montant de 24,48€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Préemption sur le hangar Huot (Point délibérant)

Votes Pour : 9

Votes Contre: 0

Abstentions : 1

Rapporteur: Denis Chapoul

La commune doit se positionner sur l'exercice de son droit de préemption sur le hangar Huot.

Pour rappel, les consors Huot ont sollicité la commune pour l'achat du hangar et des terrains adjacents. La commune a entamé une réflexion sur le devenir de cet espace d'1ha au coeur du bourg. L'ATD a engagé une étude de faisabilité sur un projet d'aménagement.

Par ailleurs, l'entreprise Gintrat a fait une proposition d'achat pour y faire des bureaux, stocker tout le matériel de l'entreprise et un point de vente de matériaux. Cette entreprise amènerait une activité dans le village mais pourrait également générer un flux de véhicules qui pourrait nuire à l'état des routes et à la circulation dans le bourg. Quant à l'accès à l'arrière de l'école, il pourrait être condamné.

La commune a la possibilité de préempter et d'acquérir le hangar et les terrains en son nom ou via l'EPF. Cette opération peut être financée avec l'aide du fond de concours du Grand Périgueux (60000€), de fonds propres et d'un emprunt.

La Commune de Saint Mayme de Pereyrol souhaite redynamiser son centre-bourg en maintenant un tissu économique tout en limitant l'augmentation de la vacance et la constitution de friches sur son territoire.

L'ancien hangar de stockage de fruits et les terrains situés sur les parcelles C581, 582, 984, 986, 989, et 812 sur une superficie de 1ha04a45ca constituent un emplacement stratégique au coeur du village qu'il convient de préserver d'activités qui pourraient impacter fortement la commune. Pour rappel, le bourg de Saint Mayme est inscrit en tant que site patrimonial par la DREAL depuis 1983.

L'acquisition du hangar et des terrains pré-cités permettrait de développer différents projets communaux : création d'une salle des fêtes, d'une halle, d'espaces partagés permettant une activité économique mais aussi mis à la disposition des habitants, ou encore de lieu de stockage pour les activités municipales notamment (atelier municipal)...

Les terrains permettront également d'assurer une continuité foncière avec l'école du village situé sur l'arrière, et de résoudre les problématiques d'accès et de sécurité notamment pour le transport scolaire.

Par ailleurs, le hangar et les terrains concernés se situent dans un secteur de veille permettant de déclencher une intervention de l'EPF (délibération du 27/11/20).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de préemption sur le hangar et les terrains Huot par intervention en propre ou via l'EPF.

Questionnaire Restaurant et synthèse de la situation

Rapporteur: Denis Chapoul

Pour rappel, la commune a mandaté l'EPF pour l'achat du restaurant. Les domaines doivent faire une estimation du bien, qui permettra d'enclencher son acquisition. L'ATD a entamé une étude de faisabilité qui permettra d'avoir un chiffrage des travaux à effectuer et de commencer à chercher des financements possibles.

Dans un premier temps, il avait été convenu de solliciter l'avis de la population sur le devenir de ce lieu. Une proposition de contenu est présentée en séance.

Concernant son contenu, il a été convenu ce qui suit:

- date retour fixée au 15/02/21 avec une distribution aux alentours du 1/02/21,
- question 2 rédiger comme suit: un commerce / un lieu de service / un lieu d'animation / un lieu de vie, et indiquer que plusieurs choix sont possibles

Il faudra penser à améliorer le signallement de la boîte aux lettres de la mairie.

Parallèlement, le Comité des Fêtes réfléchit à une proposition pour l'animation de ce lieu qui sera présentée au Conseil ultérieurement. Le Comité poursuit également ses échanges avec le Conseil Départemental pour obtenir la subvention du budget participatif (devis envoyés pour l'acquisition de matériels et d'informatiques).

La proposition qui sera faite tiendra compte des résultats du questionnaires aux habitants.

Information sur les procédures du cimetière en cours et à venir

Rapporteur: Denis Chapoul

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon arrive à son terme. Le second et dernier constat a eu lieu de 22 décembre 2020 et 43 emplacements vont pouvoir être repris par la commune. Le Conseil Municipal devra délibérer sur la liste définitive courant février.

La société Elabor qui accompagne la commune sur cette procédure a adressé un devis pour le relevage des tombes. Il

a été demandé à l'entreprise VIRGO de nous adresser un devis comparatif.

Il faudra également prochainement se positionner sur le lancement d'une procédure de régularisation des terrains communs (78 emplacements concernés) et sur l'éventuel agrandissement du cimetière par l'arrière.

Le prochain Conseil Municipal (février) sera principalement consacré à ce sujet.

Questions diverses

Rapporteur: Denis Chapoul

Pour information, un inventaire des routes va être effectué courant février par l'ATD24. Cela nous permettra d'évaluer les travaux à envisager sur les prochains exercices. Il serait peut être intéressant d'envisager un partenariat ou une mutualisation avec les communes alentours.

Quant aux chemins ruraux, un inventaire est également en cours. Il sera nécessaire d'aller sur le terrain faire un état des lieux pour pouvoir envisager un programme de remise en état.

La séance est levée à 20:35

Le Maire
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseiller municipal
Monsieur Franck LAUD

Conseillère municipale
Madame Cybille FLEURY

Conseiller municipal
Monsieur Daniel COLASSIN

Conseillère municipale
Madame Adeline RAYNAUD

Conseiller municipal
Monsieur Julien MAZIERE

Conseillère municipale
Madame Jade RIBEIREIX

Conseillère municipale
Madame Sandrine CHAUSSAT

Conseillère municipale
Madame Valérie BEN SUSSAN

